Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 596

**Artikel:** Points chauds : logement : ça commence par des lettres...

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012111

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINTS CHAUDS

# Logement: ça commence par des lettres...

Pas besoin d'être devin pour l'avancer: le logement sera l'un des points chauds de la politique sociale de ces prochains mois. Non seulement en raison des augmentations prévisibles des loyers, non seulement en raison du manque de logements (à des prix raisonnables) qui gagne peu à peu toutes les agglomérations d'une certaine importance (selon le dernier pointage publié par «La Vie économique», la construction de logements neufs, en 1980, a accusé une régression de 15,6% dans les cinq grandes villes suisses par rapport à l'année précédente), mais aussi par le fait du climat qui s'est installé entre les locataires (les Suisses, un peuple de locataires, comme on sait) peu à peu conscients de leurs droits et des propriétaires de plus en plus convaincus qu'ils tiennent le couteau par le manche.

Le «Droit au logement», organe de la Fédération romande des locataires (n° 31 — adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne), citait récemment des passages d'une lettre reçue par un locataire neuchâtelois qui demandait à sa gérance des renseignements sur des points précis - réponse de la gérance en question: «Votre lettre du 19 courant a retenu ma meilleure attention. Lorsqu'on cherche un arrangement amiable, on commence par éviter de fixer un ultimatum. Décidément, vous avez autant de psychologie qu'un singe a d'aptitude pour jouer du piano. Vous perdez une heure de travail pour discuter d'une part proportionnelle de Fr. 4.50 de réserve de revision de citerne. Et en plus de cela vous voulez m'apprendre mon métier en me disant que telle chose est légale ou illégale. Pour qui me prenez-vous, Monsieur?»

De tels excès sont probablement encore rares. Mais ailleurs la coupe est pleine. Et il suffirait d'un rien... Voyez cette importante régie genevoise qui profite de la situation d'un demandeur d'appartement pour lui infliger un petit cours de politique de la construction:

ia construction.

# JULLIARD & BOLLIGER

Madame.

Vous avez bien voulu vous adresser à nous pour résoudre votre problème de logement et nous vous en remercions. Disons d'emblée toutefois que nous n'avons pas la possibilité pour l'instant de vous offrir:

un appartement de 4 pièces

que vous recherchez et à ce sujet nous nous permettons deux remarques:

- 1.- : Contrairement à ce qu'on entend souvent dire, il serait tout à notre avantage de pouvoir régulièrement augmenter notre portefeuille d'appartements. C'est notre travail et notre raison d'être. Mais depuis plusieurs années maintenant la politique s'est chargée de diriger l'activité de construction dans notre canton, et le résultat est hélas évident: crise ou simplement pénurie, car les désirs contradictoires exprimés par certains, exploités par les politiciens, ont paralysé la construction, raréfié les terrains, allongé démesurément les délais d'autorisation de construire et renchérit la construction au delà de toute raison. Il est donc inévitable que les blocages efficaces introduits ainsi entraînent le ralentissement constaté aujourd'hui.
- 2.- : Contrairement à ce que pense la majorité des citoyens, qui sont bien logés, et qui par conséquent votent ces lois ou formulent ces exigences contradictoires qui bloquent la construction, la solution du problème des gens qui, comme vous cherchent un nouveau logement, ne peut pas être trouvée par la mise sous tutelle de l'industrie du bâtiment. Aucune activité économique ne peut se développer dans les entraves et les restrictions. Et l'Etat, dont on attend volontiers dans certains milieux qu'il se substitue à l'économie privée, l'Etat dont on dit qu'il pourrait apporter la solution finale, l'Etat fonctionne lui aussi selon les mêmes règles: il ne peut pas subventionner tout et sans arrêt, faute d'épuiser les possibilités des contribuables.

Le logement des genevois est un problème qui nous concerne tous. Nous avons sans doute tendance à n'en être conscient que lorsque, comme c'est votre cas maintenant, nous sommes nous-mêmes à la recherche d'un appartement. C'est donc une situation qu'il faut essayer de maîtriser, non pas avec des slogans faciles et des tricheries législatives, mais en soutenant avant tout la construction de nouveaux logements.

Soyez certains que nous ferons notre possible pour travailler dans cette direction et soutenez les efforts de tous ceux qui, comme nous, se consacrent à cette tâche difficile. C'est le meilleur moyen de résoudre aussi votre propre problème.

Dans l'intervalle, nous gardons bien sûr votre demande en note et ne manquerons pas de vous communiquer toute proposition que nous pourrions vous faire.